

**DESCRIPTIF DE MODULE**

**Année académique : 2018-2019**

<b>Domaine</b>	Arts visuels
<b>Filière</b>	Master Arts visuels (toutes orientations)
<b>Titre du module</b>	<b>Master Symposium HES-SO 2</b>
<b>Type de module</b>	Module tronc commun HES-SO – Module obligatoire*
<b>Code</b>	MS 41.12
<b>Type de formation</b>	Master
<b>Crédits ECTS</b>	6 ECTS
<b>Semestre</b>	semestre M4
<b>Lieu</b>	Voir programme du semestre
<b>Prérequis</b>	Aucun prérequis
<b>Langues principales</b>	Français / Anglais
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	<p>Le Master Symposium HES-SO favorise les échanges entre les étudiant-e-s des cinq orientations du Master en arts visuels de la HES-SO. Il invite au partage de compétences, à la confrontation des méthodes de recherche et des pratiques artistiques autour de thématiques communes.</p> <p>L'étudiant-e doit ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- échanger activement avec des partenaires de discussion ayant des bases intellectuelles et théoriques communes,</li> <li>- être capable de mener une discussion pertinente et de réagir précisément à des situations imprévues,</li> <li>- être apte à soutenir une position lors de débats,</li> <li>- pouvoir présenter et développer un point de vue singulier, savoir se positionner mais également relativiser sa propre opinion, prendre en compte différents systèmes de références face à des thèmes de réflexions donnés,</li> <li>- approcher des champs de compétences nouveaux, acquérir des connaissances et des savoir-être dans un contexte de travail précis.</li> </ul>
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<p>Le Master-symposium HES-SO a lieu chaque semestre dans une des écoles du Master arts visuels de la HES-SO, en alternance entre ECAL, ECAV et HEAD.</p> <p>L'école d'accueil a la tâche de construire un projet de travail en commun. Elle propose un objet d'études et des modalités de travail. Les étudiants-e-s assistent aux conférences, tables rondes, séminaires ou ateliers proposés. Le Master Symposium favorise les rencontres, les échanges et les futures collaborations entre les étudiants aussi bien qu'entre les institutions.</p>
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	<p>Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par le ou les professeurs responsables du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation.</p> <p>Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis », « remédiation » ou « non acquis ».</p> <p>Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p>
<b>Modalités de remédiation et de répétition</b>	<p>Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant concerné dans un délai inscrit au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués.</p> <p>Répétition : Si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe au semestre suivant. Pas de remédiation possible pour un module répété.</p>
<b>Enseignants</b>	Voir programme du semestre.
<b>Nom du responsable du module</b>	Doreen Mende, Marianne Guarino Huet, Olivier Desvoignes, Laurent Schmid
<b>Descriptif validé le</b>	30.06.2017
<b>Par</b>	Lysianne Léchet Hirt, responsable de la coordination de l'enseignement

\*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014